



Examen des plans directeurs

Fiche d'information : Parcs nationaux des montagnes

Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Loi sur les parcs nationaux du Canada

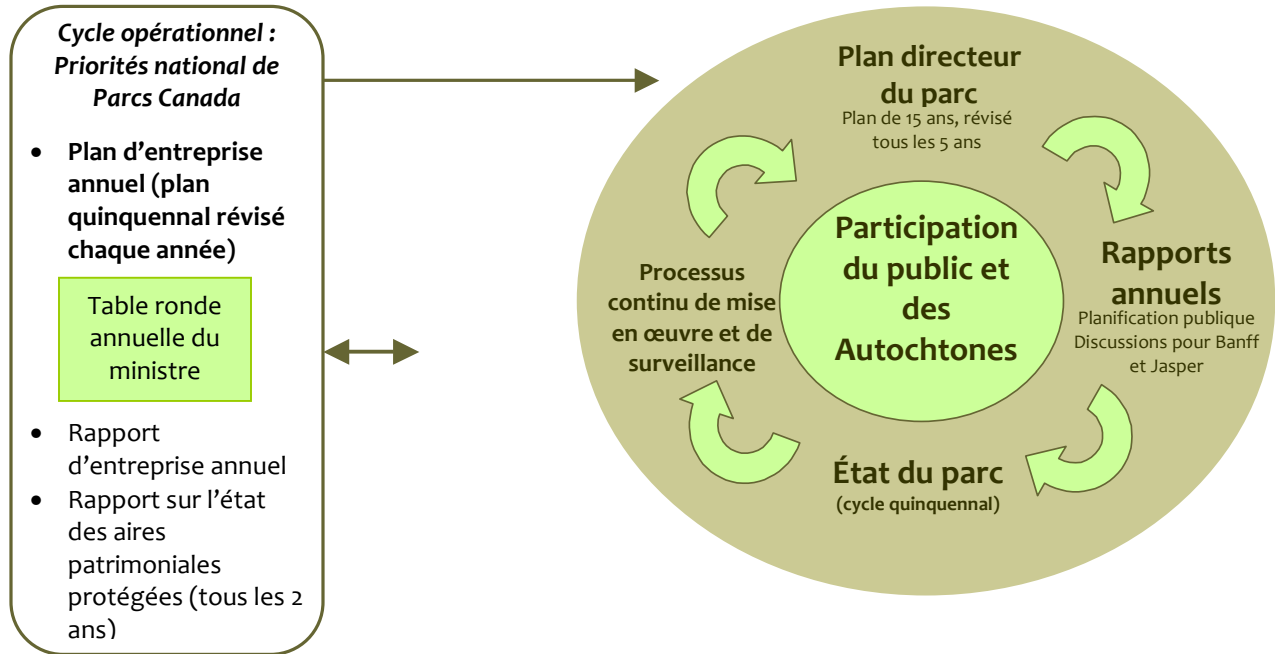
Parcs Canada procède actuellement à l'examen des plans directeurs des parcs nationaux Banff, Jasper, Kootenay et Yoho, des parcs nationaux des Lacs-Waterton, du Mont-Revelstoke et des Glaciers ainsi que du lieu historique du Col-Rogers. La présente fiche d'information décrit le processus d'examen des plans, les principes directeurs de même que la manière dont le public peut participer au processus.

Plan directeur

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan directeur s'inscrivent dans un cycle continu de consultations, de prises de décision, de surveillance et de communication.
- Le plan directeur est la « carte routière » utilisée par chaque parc national et lieu historique national pour réaliser le mandat de Parcs Canada.
- Le rôle du plan directeur est de :
 - refléter l'orientation nationale;
 - guider les mesures prises pour protéger les ressources, enrichir l'expérience des visiteurs et concevoir les programmes d'éducation;
 - refléter les points de vue des Canadiens au moyen de consultations et d'examens;
 - fournir des points de repère systématiques pour les décisions relatives à la planification des activités;
 - créer une obligation de rendre compte au public.
- Les plans directeurs sont conçus pour guider les prises de décision pendant une période de quinze ans et, tel que prescrit par la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, ils doivent être soumis à l'examen du public tous les cinq ans.
- Parce que les sept parcs nationaux des montagnes et le lieu historique du Col-Rogers ont beaucoup d'éléments en commun sur les plans des défis, des possibilités, des visiteurs et des intervenants, Parcs Canada procède à l'examen de leur plan directeur respectif en même temps.



Cycle d'élaboration d'un plan directeur



Processus d'examen

- Tous les cinq ans, les rapports sur l'état des parcs préparent la voie pour l'examen des plans directeurs; ils présentent une analyse de l'état des ressources patrimoniales, de l'expérience des visiteurs, de l'éducation du public et de la situation quant à l'obtention des résultats escomptés. Un rapport a été préparé pour chaque parc.
- Les documents d'orientation sont publiés à l'interne et décrivent les préoccupations et les possibilités d'amélioration. Parcs Canada détermine l'orientation à adopter pour les plans directeurs révisés en se fondant sur les rapports sur l'état des parcs, les commentaires du public, les perspectives autochtones et les priorités générales de l'Agence.
- Tout au long du processus d'examen, le plan d'entreprise de Parcs Canada fournit des lignes directrices en matière de responsabilités financières.
- Chaque parc communique annuellement les progrès réalisés en vue de la mise en œuvre de son plan directeur.

Principes directeurs

Pour aller de l'avant, et ne pas recommencer

- Les plans directeurs actuels ont une orientation solide et pertinente, particulièrement en ce qui a trait à la protection des ressources patrimoniales. Parcs Canada les mettra à jour en se fondant sur leurs forces actuelles et tiendra compte des tendances principales, des besoins et des attentes des visiteurs ainsi que des relations externes. Les plans révisés reflèteront également les nouvelles politiques, orientations et décisions du gouvernement.

Une nouvelle approche concernant l'expérience des visiteurs



- Parcs Canada travaille actuellement pour améliorer l'expérience des visiteurs en déterminant la nature et le caractère des possibilités qui leur sont offertes par chaque parc. Des techniques propres aux sciences sociales, telles que les groupes de discussion et la segmentation du marché, permettront à Parcs Canada de mieux comprendre les besoins et les attentes des personnes qui fréquentent les parcs.

L'établissement de liens

- L'examen des plans directeurs permet de faire participer le public, les intervenants et les collectivités autochtones à la création d'une vision et à la mise à jour des stratégies principales pour les parcs nationaux des montagnes. Ce processus fait partie d'un dialogue continu avec la population canadienne pour connaître ses points de vue et ses souhaits en ce qui a trait à ces endroits uniques.

Favoriser l'intégration en adoptant une démarche régionale

- Parcs Canada invitera les intervenants, les collectivités autochtones et le public à l'aider à relever les secteurs qui pourraient bénéficier d'une planification plus détaillée. Afin d'élaborer des stratégies et de déterminer les mesures à prendre pour ces secteurs, il compte adopter une démarche intégrée qui prendra en considération les valeurs écologiques, l'expérience des visiteurs et les possibilités d'éducation.

Un format mis à jour

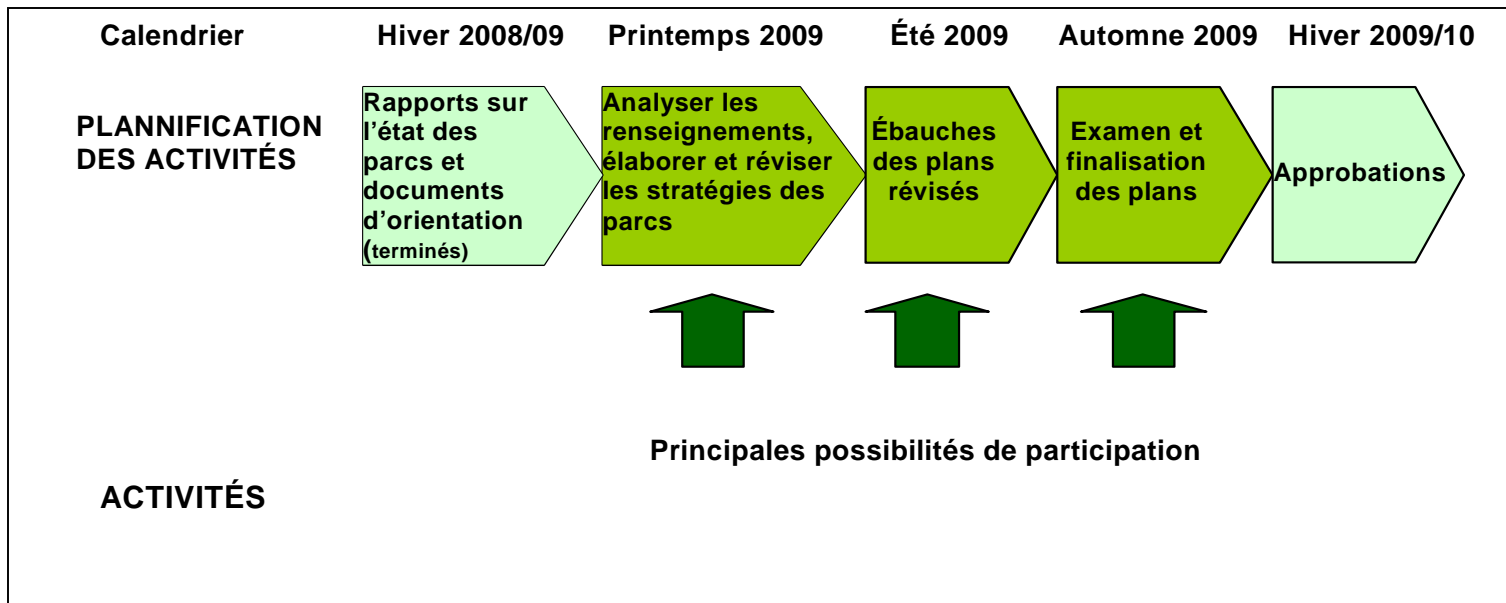
- Les plans directeurs révisés mettront de l'avant une démarche qui sera mieux intégrée et davantage axée sur l'avenir. Chaque plan comprendra un énoncé de vision des parcs des montagnes qui présentera les objectifs collectifs ainsi qu'une vision propre à chaque parc, les stratégies de gestion principales et des concepts par secteur pour guider la gestion des activités.

Participation du public

- Nous invitons les Canadiens à participer à l'examen des plans directeurs. Chaque parc présentera diverses façons de participer, que ce soit au moyen d'ateliers, d'assemblées publiques ou de groupes de discussion en ligne.
- Pour vous renseigner sur les possibilités de participation, allez à www.pc.gc.ca.
- Pour joindre le site de participation du public en ligne, veuillez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : parks.chats@pc.gc.ca.

Calendrier

- Les premières activités de cueillette et d'analyse de renseignements sont en cours (printemps 2009).
- Les ébauches des plans directeurs préparées au cours de l'été 2009 seront prêtes à être examinées à l'automne.
- Les plans révisés seront soumis à l'examen du Parlement à la fin de 2009 ou au début de 2010.



<i>PERSONNES-RESSOURCES</i>	<i>À COMMUNIQUER</i>
Banff : courriel :	Mike Murtha 403-762-1523 Mike.Murtha@pc.gc.ca
Glacier et Mont-Revelstoke : courriel :	
Kootenay : courriel :	Todd Keith 250-342-6101 Todd.Keith@pc.gc.ca
Jasper : courriel :	Amber Stewart 780-852-6147 Amber.Stewart@pc.gc.ca
Yoho : courriel :	Todd Keith 250-342-6101 Todd.Keith@pc.gc.ca
Lacs-Waterton : courriel :	Neil McDonald 403-292-6616 Neil.McDonald@pc.gc.ca